

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil municipal sur le transport,
la gestion des infrastructures et l'environnement
tenue le mardi 18 décembre 2007, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Dominic Perri, président de la commission, arrondissement de Saint-Léonard
Mme Josée Duplessis, vice-présidente de la commission, arrondissement du Plateau Mont-Royal
M. Christian G. Dubois, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
M. Joseph Di Pietro, arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles
M. Gaétan Primeau, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
M. André Savard, arrondissement de Verdun
M. Marc Touchette, arrondissement de Verdun

COMMISAIRES ABSENTS :

M. Pierre E. Fréchette, arrondissement du Sud-Ouest

COLLABORATEUR PRÉSENT :

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL
M. Réginald Lebrun, chef de division, Planification

SUJET :

La Commission des services électriques de Montréal

1. Ouverture de la séance

À 19 h 15, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte, sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par M. Gaétan Primeau. M. Perri souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Joseph Di Pietro appuyée par M. André Savard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 27 novembre 2007

Sur une proposition de M. Joseph Di Pietro, appuyée par M. Christian G. Dubois, le procès-verbal de l'assemblée publique du 27 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des recommandations – La Commission des services électriques de Montréal

Le président de la commission demande à chacun des membres de la commission de lire à tour de rôle une recommandation de la commission.

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE toutes les personnes qui ont participé à la présentation de la mission de la Commission des services électriques de Montréal, de ses principales réalisations et ses perspectives de développement lors d'une assemblée publique d'information portant sur cet organisme, et elle remercie les personnes-ressources de l'organisme pour la qualité de leur présentation et le soutien apporté lors des séances publiques et de travail,

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL DE VILLE :

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal a développé une expertise dans le domaine de la construction de réseaux câblés souterrains, la commission recommande :

R-1

Que la Commission des services électriques de Montréal poursuive ses efforts de recherche et de

développement pour de nouvelles approches technologiques qui permettront de diminuer les coûts de construction de réseaux câblés souterrains et de réduire la durée totale d'intervention.

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal a mis en place un programme de signalisation de travaux et de communications avec les riverains,

Attendu que le nouveau plan de transport de Montréal accorde une place privilégiée aux déplacements à pied et à vélo sur le territoire de la Ville, la commission recommande :

R-2

Que la Commission des services électriques de Montréal tienne compte, avant et pendant l'exécution de ses travaux, des besoins particuliers des piétons et des cyclistes dans la signalisation utilisée, notamment en ce qui a trait à l'emplacement des supports à vélo et aux déviations des voies cyclables.

Attendu qu'une des orientations du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concerne l'enfouissement du réseau câblé, la commission recommande :

R-3

Que le conseil de la Ville de Montréal adopte un règlement qui viendrait confirmer l'orientation inscrite au plan d'urbanisme et qui stipule que tout prolongement du réseau montréalais doit être enfoui.

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal entend développer ses efforts de collaboration avec les arrondissements, la commission recommande :

R-4

Que la Commission des services électriques de Montréal poursuive la confection des plans directeurs d'enfouissement par arrondissement afin de s'assurer qu'une mise à jour annuelle et dynamique des rues considérées prioritaires soit complétée.

R-5

Que la Commission des services électriques de Montréal établisse, dans le cas de travaux majeurs, des procédures d'intervention et d'ordonnancement des travaux avec la Direction de la réalisation des travaux du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), ainsi que des devis qui permettront d'assurer la réalisation des travaux dans un délai déterminé et de réduire en conséquence les nuisances engendrées pour les riverains.

Les recommandations sont par la suite adoptées à l'unanimité sur une proposition de M. André Savard, appuyée par M. Gaëtan Primeau.

5. Période de questions et de commentaires du public

Sans objet

6. Période de questions des membres de la commission

Sans objet

7. Varia

Sans objet

8. Levée de l'assemblée

Le président de la commission, M. Dominic Perri, remercie M. Réginald Lebrun de la Commission des services électriques de Montréal, les membres de la commission ainsi que la secrétaire-recherchiste, madame Christiane Bolduc.

À 19h30, sur une proposition de M. Marc Touchette, appuyée par Mme Josée Duplessis, la séance est levée.

ADOPTÉ LE : **23 SEPT. 2008**

« ORIGINAL SIGNÉ »

M. Dominic Perri
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste